

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0113 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1128 du 15 septembre 2012 | www.libres.org
1981-2012 | 31ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1128

EDITORIAL : Etat de droit ou voie de fait ? pp. 1-2

CONJONCTURE : Emploi : deux erreurs à ne pas commettre pp. 3-4

ACTUALITÉ : Les libéraux hollandais continueront leur politique p. 4 - L'Allemagne paiera p. 5 - La démocratie règne à Benghazi p. 5

CONNAISSANCE DU LIBERALISME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

Etat de droit ou voie de fait ?

Etat de droit ou voie de fait ?
Egalité ou cécité ? Démocratie ou absolutisme ?
Liberté ou Servitude ?

Je ne sais comment qualifier l'argumentation de Christiane Taubira, dans son interview à La Croix lundi dernier. Madame le ministre de la justice s'est exprimée sur le projet qu'elle soumettra au Parlement au cours de cette session de rentrée : reconnaissance du mariage homosexuel, adoption d'enfants par des couples homosexuels, mais (pour l'instant et sous réserve du zèle de quelque parlementaire) pas de procréation médicalement assistée, ni de légalisation des mères porteuses.

Ces mesures sont d'une gravité exceptionnelle, partisans et adversaires en conviennent. Mais les arguments avancés par Christiane Taubira sont assez explosifs.

D'abord, cette dame a une conception assez originale de l'état de droit : « Nous sommes dans un état de droit, le code civil va être modifié, il s'impose à tous, y compris aux maires ».

L'état de droit consiste donc à se soumettre servilement à toute législation votée par une assemblée éphémère. Habituellement, on entend par état de droit une situation dans laquelle tout le monde, y compris les dépositaires du pouvoir, doivent se soumettre au droit, qui n'a pas pour origine le législateur, mais la nature de l'être humain, sa liberté et sa dignité.

Pour Madame Taubira, nul doute que les lois qui ont obligé les Juifs à porter l'étoile jaune ou celles qui ont décrété le massacre de tout individu lettré chez Pol Pot ont été respectueuses de l'état de droit. >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Etat de droit ou voie de fait ? (suite)

Ensuite, elle invoque l'égalité. « Les dimensions philosophiques et anthropologiques entourant le mariage ne peuvent venir percuter l'exigence d'égalité ». Une égalité percutante en effet, qui nie la diversité, la personnalité, qui nivelle mais à quel niveau ! Il faut être aveuglé par l'idéologie pour nier l'importance du genre et penser que la distinction entre homme et femme ne doit rien à la nature et tout à la société.

Mais le projet gouvernemental respire la démocratie : « nous allons consulter ». Qui ? Des élus, des maires, des personnalités, des associations. Tous interlocuteurs naturellement choisis par le pouvoir. Et si l'on donnait la parole au peuple, sous forme de referendum, après un délai de réflexion et de campagne suffisamment long pour que le vote échappe à la démagogie ? En fait, une fois de plus voici la démocratie déformée en règle de la majorité d'un moment, exerçant sa tyrannie et réduisant les minorités au silence. De tels excès sont fréquents chez les socialistes, mais aussi chez les étatistes. On se rappelle la fameuse phrase de Laignel : « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires ».

Nous prenons ainsi la route de la servitude et la liberté est broyée par la machinerie politique.

Même si la forme est exécrable, je voudrais maintenant en venir au fond, car il y va de la liberté, il y va de la société.

Dans une société de liberté, la séparation entre sphères publique et privée est nette. L'Etat est subsidiaire, le pouvoir politique ne s'occupe que de ce qui implique un recours à la coercition – en principe pour défendre la liberté et la propriété de

chaque individu, pour faire respecter les droits fondamentaux de la personne humains. Le mariage et, de façon plus générale, les relations entre personnes, sont avant tout affaires privées. Ces affaires sont souvent éclairées par les convictions religieuses des intéressés. La liberté religieuse a été à l'origine de toutes les libertés publiques. Or, les quatre principales religions pratiquées en France, catholique, protestante, juive et musulmane, condamnent et le mariage gay et l'adoption des enfants par un couple homosexuel. La laïcité ne consiste pas à imposer par la loi ce que la foi religieuse réprouve. Tout au contraire elle devrait tenir l'Etat à l'écart de ces choix personnels.

“ La laïcité devrait tenir l'Etat à l'écart de choix personnels ”

Le mariage est-il « d'ordre public » ? Les rédacteurs du Code Civil l'ont cru. En fait les dispositions que les individus prennent pour constituer une famille, organiser un patrimoine, doivent être sans doute connues de tiers – mais ni plus ni moins que leur situation, leurs talents ; elles peuvent faire l'objet de libres contrats.

En fait, le mariage s'inscrit dans une perspective de vie familiale sur laquelle repose toutes les sociétés. On ne saurait donc distinguer le mariage de la parenté. La famille – est-il besoin de rappeler ce qui devrait être banal – est la cellule de base de la société. Elle assure l'éducation, la transmission d'un patrimoine culturel, elle donne un sens au travail et à la propriété. Elle constitue et entretient le « capital humain », atout décisif du déve-

loppement économique et du progrès social.

Enfin et surtout, une société se déshonore quand elle livre l'enfant au caprice des adultes. Il n'y a pas de « droit à l'enfant », il y a un « droit de l'enfant » : droit à avoir un père et une mère, droit à appartenir à une famille durable, droit à un lignage.

“ Peut-on livrer l'enfant au caprice des adultes ? ”

Toutes ces notions relèvent en effet de « l'anthropologie », à laquelle Madame Taubira veut bien se référer. Mais la nature de l'être humain, le souffle qui nous anime, nous appelle à un épanouissement, à une harmonie, tout enfant y a droit, tout adulte peut s'en faire un devoir. La nature de l'être humain lui commande de ne pas confondre l'amour et le sexe, la liberté et la licence. La liberté n'est pas une valeur absolue en soi, elle est un choix, et elle est faite pour s'ordonner à la dignité de chacun. « Liberté des actes, dignité des personnes », disait Jean Paul II. J'en reste, pour ma part, à ce message, qui a pu passer à travers les siècles de la civilisation et qui devrait sans doute éclairer notre siècle que guette la barbarie.

Comme beaucoup de libéraux, mon choix pour la liberté n'est pas au seul vu de son efficacité, il est surtout guidé par sa dimension éthique – ou du moins ce que j'en sais.

Jacques Garello

EMPLOI : DEUX ERREURS A NE PAS COMMETTRE

Un taux de chômage de 10% et près d'un jeune actif sur quatre au chômage L'emploi, en particulier celui des jeunes, est la priorité affichée du Président et du gouvernement. On le comprend. Les vraies solutions passent par une plus grande liberté sur le marché du travail. Or les mesures actuelles vont en sens inverse. Cela vient de deux erreurs majeures commises par la plupart des gouvernements : ignorer Bastiat (« ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas ») et considérer l'emploi comme un stock donné à répartir. Tant que ces deux erreurs habiteront les esprits, le chômage progressera.

« Priorité à la lutte contre le chômage »

La gravité de la situation de l'emploi n'échappe à personne. Le gouvernement a admis que, selon la définition la plus étroite (catégorie A), le cap des trois millions de chômeurs était franchi. Le taux de chômage a ainsi franchi le seuil des 10% de la population active. Avec une définition plus large, incluant ceux qui ont travaillé un peu au cours du mois, on arrive à environ 4,5 millions, soit 15 %. Les jeunes sont les plus touchés : un jeune actif sur quatre est au chômage. Tout cela est hélas bien connu.

Face à cette situation, le gouvernement Ayrault, conformément aux engagements du Président de la République, a fait de la lutte contre le chômage, et tout particulièrement le chômage des jeunes, un objectif prioritaire. D'autres gouvernements l'avaient fait avant lui, souvent dans le même esprit, avec tout un ensemble de contrats aidés destinés aux jeunes, changeant de nom suivant les époques. Le principe est toujours le même, reste seulement à changer le nom. Maintenant on parle d'« emplois d'avenir ».

Les emplois d'avenir

Il s'agit de proposer 100 000 emplois d'avenir en 2013, chiffre porté à 150 000 en 2014, Ces emplois seront créés essentiellement dans le secteur non marchand « dans des activités ayant une utilité sociale avérée ». Analyse hasardeuse : dans le secteur marchand c'est le client qui reconnaît à une activité une « utilité sociale », mais comment mesurer ladite uti-

lité dans le secteur non marchand ? Peu importe : utiles ou non, ces emplois seront financés à 75 % par l'Etat pendant trois ans. Qu'on ne s'y trompe pas : on n'embauche pas les jeunes comme fonctionnaires pour 40 ans : ces emplois sont provisoires.

L'idée n'est pas nouvelle et elle a eu un précédent célèbre avec les Ateliers Nationaux de Louis Blanc, au moment de la révolution de 1848 ! Mais elle peut séduire : mieux vaut être payé par l'Etat (même indirectement) plutôt que de ne rien faire, d'ailleurs le gouvernement actuel explique qu'il s'agit de donner aux jeunes une première expérience professionnelle.

Mais un passage dans le secteur public est-il la meilleure préparation à l'embauche définitive dans le secteur marchand ? Pourquoi avoir exclu des emplois dans le secteur marchand ? Michel Sapin, ministre du travail, fait valoir un argument de poids : pas d'emploi précaire pour les jeunes, pas de contrat à durée déterminée, pas de petit boulot ; il faut d'entrée de jeu leur donner l'emploi dont ils sont dignes. Sans doute le ministre a-t-il en tête la carrière de ces jeunes polytechniciens énarques qui sont embauchés comme PDG dès la sortie de leurs écoles : le bon peuple, en quelque sorte...

Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas

Toutes les politiques suivies à ce jour privilégient ce qui se voit, en oubliant ce qui ne se voit pas. Frédéric Bastiat avait déjà dénoncé cette erreur radicale il y a plus de

160 ans, dans les Sophismes économiques. « Les avantages que les fonctionnaires trouvent à émarger, c'est ce qu'on voit. Le bien qui en résulte pour leurs fournisseurs, c'est ce qu'on voit encore. Cela crève les yeux du corps ». 150 000 emplois d'avenir, c'est 150 000 chômeurs de moins, 150 000 anciens chômeurs, désormais rémunérés par l'Etat, donc par nos impôts ; 150 000 consommateurs. Tout cela est clair et Bastiat ne le nie pas.

Il continue : « Mais le désavantage que les contribuables éprouvent à se libérer, c'est ce qu'on ne voit pas et le dommage qui en résulte pour leurs fournisseurs, c'est ce qu'on ne voit pas davantage, bien que cela dût sauter aux yeux de l'esprit. Quand un fonctionnaire dépense à son profit cent sous de plus, cela implique qu'un contribuable dépense à son profit cent sous de moins. Mais la dépense du fonctionnaire se voit parce qu'elle se fait ; tandis que celle du contribuable ne se voit pas, parce que hélas on l'empêche de se faire. Vous comparez la nation à une terre desséchée et l'impôt à une pluie féconde. Soit. Mais vous devriez vous demander aussi où sont les sources de cette pluie et si ce n'est pas précisément l'impôt qui pompe l'humidité du sol et le dessèche ». Tout est dit : 150 000 emplois d'avenir, c'est 150 000 jeunes chômeurs de moins (ce qu'on voit) ; l'impôt payé pour les financer, c'est autant de chômeurs de plus dans le secteur privé. Et probablement plus encore, en raison des pertes en ligne de la bureaucratie. >>

Emploi : deux erreurs à ne pas commettre (suite)

L'emploi : un gâteau à partager ?

Voici la deuxième erreur, hélas très ancrée dans l'esprit des politiciens, qui en ont persuadé le grand public : considérer l'emploi comme un stock donné, comme un gâteau à partager.

Cette idée avait inspiré les 35 heures de Madame Aubry, de sorte que le gouvernement Ayrault s'est empressé de supprimer l'exonération de charges sociales et fiscales pour les heures supplémentaires - une des rares bonnes (demies) mesures du gouvernement précédent. Certes les heures supplémentaires étaient une bonne affaire pour les travailleurs, puisqu'ils touchaient leur « salaire complet » sur ces heures, ce qui les incitait sans doute à travailler et ce qui arrangeait sûrement l'entreprise. Mais elles étaient considérées par les socialistes comme autant d'heures de travail enlevées aux chômeurs. De même, la retraite à 61 ans devait à leurs yeux créer du chômage : les jeunes attendant un an de plus que les vieux veuillent bien leur laisser la place !

Le « partage du travail » conduit à un calcul simple : s'il y a 30 millions d'emplois et 3 millions de chômeurs, chacun doit travailler 10% de moins : se créeront ainsi 3 millions d'emplois. De même un million de retraités en plus, c'est un million de postes libérés pour les chômeurs !

L'avenir de l'emploi

La réalité est autre. L'emploi n'est pas un gâteau à partager, dont la taille et la composition seraient immuables. L'emploi se crée et meurt à chaque instant. En France, il y a environ chaque jour 10 000 emplois détruits et 10 000 emplois créés, soit en moyenne entre 3 et 4 millions de mouvements d'emplois chaque année. Il faut donc qu'il y ait plus de créations d'emplois que de destructions, et cela dépend du dynamisme de l'économie, et donc des entreprises et des entrepreneurs.

S'il y a des licenciements ici, il y a des embauches là.

Vouloir empêcher les licenciements, comme cherche à le faire Arnaud Montebourg, c'est main-

tenir à grands frais des emplois condamnés à terme. Le tissu économique se régénère sans cesse. Certains secteurs ou certaines entreprises emploient moins de personnel parce que la demande s'est effondrée (chandelles) ou parce que la productivité du travail a augmenté (agriculture). Avec la technique Montebourg, nous serions encore 90% à travailler la terre et nous aurions le niveau de vie de la Corée du Nord. C'est parce que des ressources ont été libérées par certains secteurs que d'autres ont pu se développer.

Cette adaptation se fait sans heurt majeur à condition qu'on laisse les entrepreneurs la gérer librement. Le chômage reculera le jour où on aura compris que l'emploi ne peut être créé que par des entreprises répondant aux souhaits des clients et donc libres de leurs décisions, et non pas paralysées par les réglementations et les impôts.

Jean Yves NAUDET

Les libéraux hollandais continueront leur politique

Une nouvelle preuve du succès électoral des réformes libérales

Les travaux de l'IREF l'avaient démontré : les gouvernements qui ont le courage de faire des réformes libérales sont presque sûrs d'être réélus. Ainsi en est-il aux Pays Bas, après les élections qui se sont déroulées mercredi. Le parti libéral de Mark Rutte est sorti vainqueur du scrutin, gagnant plus de 6 % des voix et devançant (de peu) le parti travailliste (social démocrate et centre droit). Les travaillistes acceptent une coalition avec les libéraux, ils sont d'accord sur la ligne générale annoncée par Mark Rutte.

La politique libérale a consisté à appliquer une rigueur budgétaire « à l'Allemande », à

privatiser beaucoup de « services publics », à accentuer la flexibilité du marché du travail. Le résultat en est un taux de chômage de 5 %. Mark Rutte entend former un gouvernement « stable », dont les positions européennes sont très proches de celles d'Angela Merkel : l'euro ne peut être sauvé que par la rigueur des Etats de l'Union, et les Grecs n'ont qu'à s'aligner.

Les partisans de la sortie de l'euro, et en particulier l'extrême droite de Geert Wilders, qui perd 10 % de ses électeurs, ont été fortement secoués. La « gauche de la gauche » a été également cruellement défaite.

Ce résultat ne devrait pas laisser les Français indifférents. Il est en effet la preuve que le libéralisme peut s'exprimer dans un pays réellement libre et que l'épouvantail de l'austérité brandi contre les projets libéraux n'a aucune prise sur des peuples sérieux - et qui s'en trouvent bien. L'internationale libérale européenne n'est pas un vain mot. Nous, en France, on a choisi d'être aux côtés des « indignados » de Madrid, des communistes et des nazis d'Athènes, et des gros malins italiens qui nous préparent une belle inflation. •

L'Allemagne paiera

La Cour Constitutionnelle de Karlsruhe a avalisé le MES : l'euro est-il sauvé ?

Victoire pour les partisans de l'euro, de l'Europe intégrée et du traité d'union budgétaire : le verdict de la Cour allemande est tombé mercredi, et a rejeté la demande en référé tendant à interdire au Parlement allemand de voter en faveur du Mécanisme Européen de Stabilité (MES). Le MES avait été adopté par les membres de l'Union Européenne en juin, reste maintenant à le faire ratifier dans les divers pays.

En Allemagne, deux camps s'affrontent : ceux qui voient dans le mécanisme et plus généralement dans l'euro un moyen d'unifier l'Europe autour d'autorités communes fortement influencées par les Allemands ; ceux qui y voient un engagement de

l'Allemagne de « porter secours » aux irresponsables en difficulté, qu'il s'agisse des Etats ou des banques. « L'Allemagne paiera » : ce slogan a permis aux Français de se relâcher dans les années 20, persuadés que les dettes de guerre et les sanctions financières à la charge des Allemands vaincus en 1918 seraient réglées ; elles ont été en fait noyées dans l'hyperinflation qui conduira Hitler au pouvoir –raison pour laquelle les Allemands d'aujourd'hui n'aiment pas l'inflation.

Mais peut-être les partisans de l'euro ont-ils remporté une victoire à la Pyrrhus. D'une part, la Cour a précisé que le Parlement allemand ne pourrait pas aller au-delà d'une limite de 190 milliards d'euros au titre de contribution

au MES ; d'autre part, le jugement est en référé et le jugement définitif interviendra en novembre au plus tôt et aura à trancher la question encore plus épineuse de la conduite de la Banque Centrale Européenne. Dans l'avis de la Cour, il est précisé que la BCE doit fonctionner sous contrôle des instances allemandes et qu'en aucun cas elle ne peut racheter des dettes d'Etat sur le marché secondaire (achat de titres d'Etat déjà émis). Il ne fait guère de doute que la fin de l'histoire pour les Allemands, sera politique : les élections donneront tort ou raison à la Chancelière. Elle-même n'est pas une inconditionnelle du MES ni de la BCE et elle balance entre le Parlement favorable à l'euro et l'opinion publique qui lui est majoritairement opposée. •

La démocratie règne à Benghazi

Qui croit encore aux printemps arabes après la mort de l'ambassadeur US ?

Le doute n'est hélas plus permis : les événements du « printemps arabe » n'ont pas implanté la démocratie mais ont ouvert la porte aux islamistes les plus fanatiques et les plus violents.

En Egypte, le terrorisme des frères musulmans est à l'œuvre et l'alliance avec l'Iran contre l'Arabie Saoudite devient une réalité. Il en est de même en Tunisie. Tous les progrès réalisés depuis Bourguiba, notamment en ce qui concerne la dignité de la femme, ont été annulés en moins d'un an. Enfin, les « indépendantistes » de la Cyrénaïque ne sont que des djihadistes et ils visent à

porter le fer dans les pays sahariens – le Mali en a fait la triste expérience.

L'attaque de l'ambassade n'est pas le résultat d'une foule en colère, mais d'une opération militaire annoncée. La diplomatie américaine peut-elle maîtriser quelque chose dans ce Moyen Orient en flammes ? La position du département d'Etat avait été plutôt réservée lors des printemps, tandis que Français et Anglais avaient fait la chasse aux dictateurs au nom de la démocratie. Mais les uns et les autres ne savaient-ils pas qu'une dictature en annonçait une autre ? Il faudrait se poser la question à propos de la

Syrie ; les médias français sont systématiquement du côté de la « population civile » et contre l'armée génocide de Hassad. Mais quelle est cette population ? Qui lui fournit les armes ? Qui l'inspire ? Et quel est le sort des Chrétiens ?

Ce sort inquiète à juste titre le Pape Benoît XVI, et il a le courage de se rendre au Liban pour conforter nos corréligionnaires. Réussirait-il là où les diplomates et les stratèges du monde entier ont lourdement échoué ? Pour l'instant, on ne peut hélas que l'accompagner de nos prières. •

Cette rubrique rétablit la vérité sur le libéralisme, ignoré et décrié sans raison. Entre autres, il n'est pas vrai qu'une économie de libre entreprise et de libre échange condamne des millions de personnes au chômage. Le chômage a bien d'autres causes que la liberté.

La liberté, c'est la fin du travail

Jeremy Rifkin est le grand prophète de la « troisième révolution industrielle ». Elle est encore à venir, mais elle ne manquera pas de se produire rapidement parce que la société libérale actuelle produit du chômage, dégrade la planète, et surconsomme des énergies fossiles.

Ce serait donc la triste rançon d'une économie où la recherche du profit consiste à vouloir toujours plus, donc à produire toujours plus en supprimant de plus en plus d'emplois.

La troisième révolution

Pour Rifkin et les siens, les technologies actuelles privent un grand nombre de salariés de leur emploi. Le travail naguère accompli par l'homme est désormais confié à des machines et robots, nés de l'informatique. L'informatique ne pourra jamais absorber tous les chômeurs victimes de la course à la productivité. La mondialisation aggrave le phénomène, car c'est vers les pays où le travail est moins payé et moins qualifié que les entreprises se délocalisent.

La technologie, la productivité, la mondialisation : voilà les ennemis du travail.

Il y aurait cependant une parade à cette prospective apocalyptique : la révolution à base de nouvelles énergies (dont l'hydrogène produit



Jeremy Rifkin
1945-

à partir d'énergies renouvelables). Cette nouvelle ère technologique s'accompagnerait d'un développement d'un tiers secteur ni public ni marchand et de la réapparition de l'empathie, désir de se dégager du matérialisme pour se mettre au service des autres.

Vers la saturation des biens économiques ?

La prospective de Rifkin passe tout à fait sous silence un trait fondamental de la nature humaine : nous sommes des insatisfaits. L'être humain préfère toujours plus à moins. Sa soif de satisfactions est inextinguible.

La célèbre échelle de Maslow rend à peu près compte du phénomène : après avoir pensé à survivre et à se protéger (besoin de nourriture, de logement, de vêtement), l'homme pense à commu-

niquer (transport, langage, loisirs), puis aussi à élargir ses connaissances (instruction, culture), et à prendre conscience de sa dimension spirituelle. A chaque degré de cette échelle, les insatisfactions sont toujours présentes. La nourriture est devenue un plaisir autant qu'une condition de survie. L'imprimerie a élargi le savoir. La « révolution industrielle » a multiplié les produits, en quantité et en qualité.

Pourquoi cet élan vital, cette tension vers l'infini, cesseraient-ils avec le temps ? Nous disons bien que l'homme est un « éternel » insatisfait. Ce que Rifkin prend pour une course à l'apocalypse n'est en fait qu'une quête de progrès personnel. Qu'elle se fasse dans des conditions hasardeuses ne change rien à l'affaire ; tout au contraire, cela explique l'innovation qui vient corriger les erreurs de choix antérieures.

Le chômage progrès

L'innovation, il est vrai, va déplacer les efforts productifs d'un produit vers un autre, d'une technique à l'autre, d'une entreprise à l'autre. Ce déplacement se fait parfois à l'intérieur même de l'entreprise, et c'est ce qui assure sa pérennité et celle des emplois : au sein de la firme, on développe tel modèle, tel département, et on y adapte le personnel.

Mais il est également probable que le déplacement amène à supprimer des emplois.

En ce sens, on peut dire en effet que le progrès crée du chômage.

Il faut cependant observer les caractéristiques de ce chômage :

1° Il est d'une amplitude bien faible, et ne représente guère que 2 ou 3 % du total de la main d'œuvre active. Sur une population de 25 millions d'actifs, on peut estimer à 500.000 le nombre de personnes qui sont en train de changer d'emploi. C'est une sorte de « volant d'inertie » de l'économie. On est loin des 3 millions de chômeurs.

2° Il est de courte période, car en même temps que des emplois anciens disparaissent à cause de l'innovation, de nouveaux emplois apparaissent. Ce qui est décisif, c'est le temps de passage des uns aux autres, c'est la facilité avec laquelle la main d'œuvre peut se déplacer et s'adapter. Les systèmes de placement et de formation sont ici en cause. Mais c'est surtout la réglementation qui importe : elle peut favoriser ou entraver la fluidité des emplois. Jusqu'à une période récente, la durée moyenne de chômage aux États Unis était inférieure à 6 mois. Le chômage progressif n'est donc pas la cause du chômage de longue durée, qui est bien plus dramatique, humainement et économiquement.

Le chômage refus

En fait le chômage massif et de longue durée connu depuis des années par certains pays (comme la France) ne doit rien à la productivité ni à l'innovation. Il est dû aux interventions intempestives de l'État sur les marchés et dans les



Gary Becker
1930-

entreprises. Il oppose un refus à l'adaptation et à la mobilité.

Contre l'innovation qui menace certains emplois, les pouvoirs publics vont adopter des politiques de soutien : subventions, prix administrés, exonérations fiscales et sociales, permettent la survie d'entreprises incapables de s'adapter. Les nouveaux emplois n'apparaîtront pas, tandis que l'on s'accrochera à des emplois qui, à plus ou moins long terme, disparaîtront de toutes façons. On peut manquer de main d'œuvre dans certains secteurs, alors qu'elle est pléthorique ailleurs. Les entreprises publiques, dont les déficits sont couverts par les contribuables, peuvent se permettre de « garantir » des emplois. La meilleure garantie : l'emploi à vie des fonctionnaires – ce qui écarte tout risque d'innovation et de productivité !

Mais, pire encore, la réglementation du marché du travail a des effets destructeurs d'emplois. Les difficultés administratives et sociales mises à l'embauche et au licenciement dissuadent les entreprises de gonfler leurs effectifs.

Les rémunérations (à commencer par le SMIC) ferment l'accès au travail des jeunes en particulier.

Progrès de l'emploi, progrès des hommes

En Europe, comme l'a démontré Gary Becker, le chômage massif provient de ce que l'on subventionne le travail non qualifié : son coût relativement élevé par rapport au salaire d'une personne qualifiée donne la préférence à celui qui est qualifié. Un travailleur non qualifié qui bénéficie d'un salaire supérieur à sa productivité ne voit pas l'intérêt de se qualifier : le supplément de gain ne vaut pas un effort ou une responsabilité supplémentaire. Or, il se trouve aussi que le travailleur sans qualification est celui qui sera le premier évincé, et celui qui subit la pression la plus forte de la concurrence des travailleurs des pays émergents.

Distorsion des prix et des profits, irresponsabilité, rigidité : voilà de quoi créer toutes les conditions d'un chômage qui devient ainsi un fléau social.

C'est un scandale doublement public : d'une part, parce que l'origine en est la puissance publique ; d'autre part, parce que l'on sait très bien réduire ce chômage au minimum et que les autorités publiques ne veulent pas le faire.

Jeremy Rifkin et les autres se trompent : ce n'est pas la technique qui tue l'emploi, c'est la politique. Les hommes qui cherchent le progrès ne sont pas suicidaires ; ils méritent qu'on les laisse libres de progresser eux-mêmes et d'occuper les emplois du progrès. •



European Resource Bank, Bruxelles 8-10 septembre

L'Europe : une confédération d'individus libres

European Resource Bank est une réunion annuelle de la plupart des think tanks libéraux implantés en Europe. Cette initiative, lancée par IES (Institute for Economic Studies Europe) il y a sept ans, s'inspire de ce que font les Américains : créer une synergie entre tous les Instituts, associations, groupes et sites qui partagent et propagent les idées de la liberté.

A Bruxelles, près de 150 responsables de ces organismes se sont retrouvés. La moyenne d'âge est d'environ 30 ans, et plusieurs amis d'Outre Atlantique (Atlas, Cato, Heritage) ont l'habitude de venir visiter leurs cousins européens.

Cette année, l'actualité de l'Europe fournissait évidemment l'essentiel des débats. L'unanimité des participants s'est faite sur le rejet du projet d'Europe fédéraliste, qui signifie en fait une Europe centralisée, avec une économie dirigée et un droit européen créé de toutes pièces et imposé sans nuance. La réglementation bancaire a été mise au pilori pour ses effets pervers, à l'origine de la crise. De même le traité d'union fiscale et budgétaire a été condamné : personne ne se fait d'illusion sur la règle d'or et tous les participants savent que la solution à la crise est dans la réduction de l'Etat.



Mais la critique des approches actuelles ne suffit pas. L'ERB met en place un projet d'union, concrétisé par des pétitions communes. Alain Madelin, revenu à l'avant-scène de la pensée libérale européenne (mais sans doute pas de la politique française) a évoqué une charte européenne pour le libre échange, à soumettre à tous les candidats aux élections européennes. Les participants ont retrouvé ou découvert l'orateur de talent animé de la flamme libérale qui a fait la première réputation de l'ancien leader français. Ils ont également apprécié les communications de Robert Nef (Zurich) sur Hayek, de Thierry Afschrift (Bruxelles) sur la philosophie de l'impôt, de Pierre Garelo (Aix) sur l'énergie.

Le dynamisme de plusieurs think tanks a été souligné. Un prix spécial a été décerné à l'équipe de Contrepoint, un site qui reprend les articles libéraux les plus percutants. Les « majeurs » du Resource Bank se développent rapidement dans l'Europe entière (IREF, Open Europe, New Direction – qui a organisé la réunion). Un signe prometteur pour ces jeunes libéraux qui préfèrent « une confédération d'individus libres à une fédération d'esclaves irresponsables ».

Jacques Garelo

LE FIGARO

Pascal Salin épingle la Banque Centrale Européenne

Elle a été créée pour garantir la stabilité monétaire dans la zone euro. Mais elle a pris tous les travers des banques centrales : elle émet une masse monétaire énorme sans contre partie sérieuse et les choses vont s'aggraver avec le rachat par la BCE d'une partie des dettes souveraines. Veut-on noyer les dettes dans l'inflation ? Pascal Salin fait aussi remarquer que l'arbre cache la forêt : « les problèmes actuels sont des problèmes de mauvaise gestion budgétaire et non des problèmes monétaires ». Si les dépenses publiques étaient maîtrisées, il n'y aurait ni déficit ni dette, donc nul besoin d'en venir à des artifices monétaires suicidaires.

Le Figaro, 13 septembre



Bernard Arnault : un mauvais riche ?

Deux réponses à la question posée par Frédéric Taddei : celle d'Olivier Besancenot et celle de Nicolas Lecaussin. Besancenot fait un retour en force dans les médias (mercredi dernier France Info en a fait son invité du jour) et entonne toujours son chapelet de mensonges et d'attaques bien rodées contre les patrons, le capitalisme, le marché, les riches, etc. Evidemment, il ne pouvait avoir meilleure cible que Bernard Arnault, qui fuit l'enfer fiscal français pour protéger son patrimoine personnel. Nicolas Lecaussin, infatigable animateur de l'IREF et administrateur de l'ALEPS, co-auteur avec Jean - Philippe Delsol de « **A quoi servent les riches** », a rappelé que LVMH c'est 80.000 emplois en France, c'est l'image de marque de la qualité française à l'exportation. Il a conclu : « On se trompe d'ennemi. L'ennemi ce n'est pas Arnault, c'est l'Etat qui pénalise ses meilleurs entrepreneurs.

Ce soir ou Jamais, FR 3 11 septembre